

# L'INFORMATIONS

# assainissement

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

# 2019

## SINOTIV'EAU SECTEUR DE LA RACLE

Extrait du rapport annuel 2019  
sur le prix et la qualité du service public  
Disponible au siège du Syndicat.

### ORGANISATION

**Intercommunale**

Le service d'assainissement collectif Sinotiv'Eau Secteur de la Racle regroupe les communes de : Aiserey, Bessey les Citeaux, Echigey, Izeure, Longecourt en Plaine, Tart le Haut et Thorey en Plaine.  
La présente fiche concerne uniquement le service de : principal.  
La population desservie est de 7 185 **habitants**.



7 communes adhérentes

### EXPLOITATION

**par la société SAUR  
En affermage**

La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.  
Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.



### COLLECTE DES EAUX USÉES

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 2 666 habitations ou immeubles.  
Le réseau est composé de 58 km de collecteurs et de 21 postes de relèvement.

### ÉPURATION

**3 stations**

Les eaux usées sont traitées par :  
- la Station d'épuration d'Aiserey : 9 900 EH,  
- la Station d'épuration de Bessey les Citeaux : 1 500 EH,  
- la Lagune de Tart le Haut .  
Le rejet de l'eau traitée se fait respectivement dans l'Oucherotte, dans la Vouge et dans l'Ouche.

Les boues résiduelles d'épuration sont épandues sur sol agricole.

La station d'épuration d'Aiserey n'est pas conforme aux prescriptions administratives.  
La station d'épuration Station d'épuration station de Bessey les Citeaux est conforme aux prescriptions administratives.

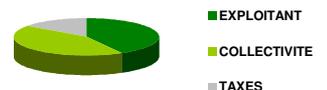


### QUALITÉ DU SERVICE

### PRIX

**274,30 € pour 120 m<sup>3</sup>**

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.  
Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 274,30 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2020, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,29 €/m<sup>3</sup>, **+1,02 % par rapport à 2019**.  
Sur ce montant, 42 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 43 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 15 %.



Répartition des montants collectés